

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2029

28 octobre 2006

### SOMMAIRE

A.D.L. S.A., Mamer .....	97347	Rosch Beteiligung S.A., Luxembourg .....	97389
ABX Luxembourg Holdings 2, S.à r.l., Luxembourg	97353	Rosetabor, S.à r.l. & Partners, S.C.S., Senninger- berg .....	97366
ABX Luxembourg Holdings 2, S.à r.l., Luxembourg	97356	S.C.I. Gabiluc, Pétange .....	97352
Alfa Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	97346	San Martin Participations S.A., Luxembourg ...	97383
Anticip Consult Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	97392	SECALT S.A., Société d'Etudes et de Construc- tions d'Appareils de Levage et de Traction, Lu- xembourg-Pulvermühl. ....	97388
Anticip Consult Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	97392	SECALT S.A., Société d'Etudes et de Construc- tions d'Appareils de Levage et de Traction, Lu- xembourg-Pulvermühl. ....	97388
ATM Lux, S.à r.l., Troisvierges .....	97357	SGS Luxembourg S.A., Mamer .....	97363
Auction EquityCo, S.à r.l., Luxembourg .....	97374	Shai Holding S.A., Bertrange .....	97364
Audley Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	97352	Skype Communications, S.à r.l., Luxembourg ...	97358
Axel Invest, S.à r.l., Pétange .....	97389	Skype Software S.à r.l., Luxembourg .....	97358
Bergmann A.G., Luxembourg .....	97390	Skype Technologies S.A., Luxembourg .....	97358
Cardinal Point Finance S.A., Luxembourg .....	97346	SMIS International S.A., Luxembourg .....	97351
E.B.L., S.à r.l., Electricité Birchen et Lanners, Er- peldange .....	97346	SOICA - Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique S.A., Aéro- port de Luxembourg .....	97365
Ekowood S.A., Luxembourg .....	97373	Société d'Investissements Internationaux S.A., Luxembourg .....	97390
European Casino Operators, S.à r.l., Luxembourg.	97364	Société du Roua S.A., Luxembourg .....	97349
ea - Services, S.à r.l., Hobscheid .....	97357	Star Food, S.à r.l., Grevenmacher .....	97357
Finhotel Soparfi S.A., Luxembourg .....	97350	T.C.R.M. Invest S.A., Luxembourg .....	97351
G.T. Immobilier S.A., Luxembourg .....	97357	Talenta S.A., Luxembourg .....	97365
Geldilux-TS-2005 S.A., Luxembourg .....	97349	Talmy S.A., Luxembourg .....	97362
Gemplus International S.A., Luxembourg .....	97391	Traiteur René Paulus, S.à r.l., Olingen .....	97358
GSW-Wolff-Luxembourg AG, Luxembourg .....	97386	TrendConcept S.A., Luxembourg .....	97350
Holcim Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg.	97351	Trenor Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	97358
Hultet S.A., Luxembourg .....	97386	Van Lanschot Umbrella Fund, Sicav, Mamer. ....	97388
HVB Alternative Program Index, Sicav, Luxem- bourg .....	97389	Vantage Advisors (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg .....	97347
HVB Alternative Program, Sicav, Luxembourg ...	97390	VII Asian Securities, S.à r.l., Luxembourg .....	97384
Immoparko S.A., Luxembourg .....	97383	VII Asian Securities, S.à r.l., Luxembourg .....	97386
KoSa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	97351	Villeroy & Boch, Faïencerie de Septfontaines-lez- Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	97364
Lear T.D. - Technology Development, S.à r.l. ....	97389	Vista International Partners S.A., Luxembourg ..	97365
Maui S.A., Luxembourg .....	97391	Vista International Partners S.A., Luxembourg ..	97365
Maui S.A., Luxembourg .....	97391	Vista International Partners S.A., Luxembourg ..	97366
Maui S.A., Luxembourg .....	97391	Vista International Partners S.A., Luxembourg ..	97366
Metropolica Capital, S.à r.l., Luxembourg .....	97359		
Millicom Telecommunications S.A., Bertrange ...	97373		
Net Management Consulting S.A., Luxembourg ..	97350		
Pharmaceutical Fine Chemicals S.A., Luxembourg	97363		
Pléiade Alternative Investments, Sicav, Luxem- bourg .....	97350		
Primerose S.A.H., Luxembourg .....	97383		
Print & Com S.A., Strassen .....	97363		

**ALFA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 99.479.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour ALFA HOLDING, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095333.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**E.B.L., S.à r.l., ELECTRICITE BIRCHEN ET LANNERS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 60, rue Laduno.

R. C. Luxembourg B 98.003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 10 août 2006, réf. DSO-BT00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société E.B.L., S.à r.l., ELECTRICITE BIRCHEN ET LANNERS.

Signature

(993938.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 septembre 2006.

**CARDINAL POINT FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 118.895.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 9 août 2006 à 10.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

et nomme en leur remplacement:

- Pascal Hennuy, né le 27 juillet 1970 à Ettelbrück, demeurant professionnellement 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg;

- François Differdange, né le 10 septembre 1978 à Arlon, demeurant professionnellement 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg;

- Tom Donovan né à Dublin, le 5 mars 1939, demeurant au 79 Glenvara Park Knocklyon Dublin 16.

Le nombre des administrateurs passant de quatre à trois.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2010.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327, de son mandat de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société JAWER CONSULTING S.A., ayant son siège au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg R.C.S. B 54.164, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096446.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

**VANTAGE ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 34.080.

*Extract of the minutes of the General Meeting of the Shareholders held on 31 July 2006 at the registered office*

The meeting ratified the co-optation by the Board of Directors of Mrs Helen van Vemde, born on 22 December 1950 in Den Haag (Netherlands), with address Zürichbergstrasse 118, CH-8044 Zurich as a Director of the Company.

The meeting decided to reappoint the other members of the Board of Directors and the Auditors for a new period of one year.

The directors are:

- Dr Rolf Ehlers, Zurich (Switzerland);
- Mr Yves de Vos, Münschecker (Luxembourg);
- Mrs Helen Anne van Vemde, Zurich (Switzerland).

The Statutory Auditor is:

- ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg (Luxembourg).

The mandates of the directors and the auditors shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2006.

**Translation into French - Traduction en français**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 31 juillet 2006 à Luxembourg*

L'assemblée générale a ratifié la cooptation par le Conseil de Madame Helen van Vemde, née le 22 décembre 1950 à Den Haag (Pays-Bas) avec adresse Zürichbergstrasse 118, CH-8044 Zurich aux fonctions d'Administrateur de la société.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et les auditeurs en fonction pour un nouveau période d'un an.

Les Administrateurs sont:

- Dr Rolf Ehlers, Zurich (Switzerland);
- M. Yves de Vos, Münschecker (Luxembourg);
- Mme Helen Anne van Vemde, Zurich (Switzerland).

Les auditeurs sont:

- ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg (Luxembourg).

Les mandats des nouveaux Administrateurs prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme

Y. de Vos / H. van Vemde

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05334. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093829.3//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

**A.D.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 63.282.

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.D.L. S.A., ayant son siège social à L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.282, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 février 1998, publié au Mémorial C numéro 372 du 22 mai 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpeldange (Bous).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julio Caparros Megido, administrateur de société, demeurant à Flémalle (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon, à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon, et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Nominations statutaires.

3.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Julio Caparros Megido à la fonction d'administrateur-délégué de la société.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>, deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Mamer.»

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Bart Decru, Madame Martine Logghe et Madame Henriette Demeester et le mandat de Monsieur Bart Decru comme administrateur-délégué de la société, sont venus à échéance et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Julio Caparros Megido, administrateur de société, né à Boo (Espagne), le 18 octobre 1964, demeurant à B-4400 Flémalle, 389, rue Harkay (Belgique);

b) Monsieur Damien Lescalier, menuisier, né à Liège (Belgique), le 13 août 1977, demeurant à B-4101 Seraing, 430, rue Bois de Mont (Belgique);

c) Madame Angelina Giglio, employée privée, née à Palerme (Italie), le 26 mai 1950, demeurant à B-4000 Liège, 274, rue des Français (Belgique).

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

*Cinquième résolution*

L'assemblée constate que le mandat de Monsieur André Logghe comme commissaire aux comptes de la société est venu à échéance et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL CONSULTANCY AND ACCOUNTING SERVICES, en abrégé I.C.A.S., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 57.401) comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

*Septième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Julio Caparros Megido, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

*Réunion du conseil d'administration*

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Julio Caparros Megido, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, M. Thorn, J. Caparros Megido, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2006, vol. 537, fol. 9, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(090613.3/231/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

**GELDILUX-TS-2005 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Matahias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 107.705.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093876.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

**SOCIETE DU ROUA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 51.110.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille six, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme SOCIETE DU ROUA ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 51.110, a été constituée suivant acte notarié en date du 18 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 391 du 16 août 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 août 2006, acte en voie de publication.

II.- Que le capital social de la société anonyme SOCIETE DU ROUA, pré-désignée, s'élève actuellement à cinq cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 595.000,-), représenté par vingt-quatre mille (24.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que selon le registre des actionnaires, la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société SOCIETE DU ROUA.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société SOCIETE DU ROUA, qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société SOCIETE DU ROUA est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2006, vol. 537, fol. 72, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2006.

J. Seckler.

(093786.3/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

97350

**FINHOTEL SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 79.979.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(087856.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

---

**TrendConcept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.497.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

TrendConcept S.A.

L. Rafalski

(087878.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

---

**PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 83.671.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS*

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

V. Letellier / F. Konrad

(087899.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

---

**NET MANAGEMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.  
R. C. Luxembourg B 73.970.

Par décision de l'Assemblée Générale pris en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006:

- ont été nommés administrateur:

Monsieur Bart Smeets, conseiller, demeurant à Overpelt, Belgique, 3900, Leopoldlaan 121;

La société anonyme de droit néerlandais BROWNY TRANSPORT B.V., ayant son siège social au 1046 AS Amsterdam (Pays-Bas), Bolstoen 1;

La société anonyme de droit néerlandais KOERIERSBALIE.NL B.V., ayant son siège social au 1119 PW Schiphol-Rijk (Pays-Bas), Beechavenue;

en remplaçant

Monsieur Dirk de Haan, conseiller, demeurant à Leeuwarden, Pays-Bas, NL-8925 CB, Leeuwarden, Carolinenburg 43;

Madame Metje Maria Maliepaard, conseiller, demeurant à Mamer, Luxembourg, L-8271 Mamer, 22, rue J.P. Wilhelm;

Monsieur Ronnie Van Der Zwan, conseiller, demeurant à Tilburg, Pays-Bas, 5041 KH, Pieter Postplein 1;

a été nommé administrateur-délégué Monsieur Bart Smeets, prénommé, en remplaçant Monsieur Dirk de Haan.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00871. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094145.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

97351

**SMIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.  
R. C. Luxembourg B 85.120.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

L'affectation du résultat au 31 décembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06319, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SMIS INTERNATIONAL S.A.*

Signature

(089795.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 520.812.025,-**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 99.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00073, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

ATOZ

Signature

(093878.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**T.C.R.M. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 80.753.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094119.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**HOLCIM FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 92.528.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ce 24 août 2006 que:

- Monsieur Beat Fellmann, Administrateur de société, demeurant professionnellement à CH-8472 Seuzach, Weistrasse 7 (Suisse);

- Monsieur Theophil Schlatter, Administrateur de société, demeurant professionnellement à CH-8820 Wädenswil, Baumgartenrain 6 (Suisse);

- Monsieur Christof Haessig, Administrateur de société, demeurant professionnellement à CH-8733 Eschenbach, Lüchenbach 9 (Suisse),

sont réélus Administrateurs pour une durée d'une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006;

et que:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, BP 780, L-2017 Luxembourg, est élue Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094204.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**S.C.I. GABILUC, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4750 Pétange, 2, rue de Longwy.  
R. C. Luxembourg E 1.548.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Lucien Palumbo, commerçant, et
  - 2) Madame Gaby Ortolani, commerçante, les deux demeurant à F-54430 Réhon, 16, rue de la Gale au Dry, agissant comme uniques associés de la société civile immobilière S.C.I GABILUC, avec siège à L-4750 Pétange, 2, rue de Longwy, constituée suivant acte notarié du 11 septembre 1998, publié au Mémorial C N° 846 du 20 novembre 1998, lesquels comparants ont formellement conclu à la dissolution anticipée de ladite société pour cessation d'activité:
    - qu'ils déclarent encore;
    - que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'ils assument personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute, en proportion de leurs parts;
    - que ladite société ne dispose plus d'immeubles;
    - que les livres et documents de la société dissoute seront conservés à l'ancien siège de ladite société.
- Nous notaire avons donné acte de la liquidation et dissolution de la S.C.I. GABILUC aux droits des parties.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Palumbo, G. Ortolani, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 août 2006, vol. 920, fol. 41, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Oehmen.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 août 2006.

G. d'Huart.

(092661.3/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

**AUDLEY HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 118.004.

—  
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 1<sup>er</sup> août 2006 que CIT HOLDINGS LIMITED, une limited company constituée et régie selon les lois de l'Etat des Bahamas, ayant son siège social à Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026, Nassau, Bahamas, a transféré:

- Cinq cents (500) des cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à CIT GP GERMANY I LIMITED, une limited company constituée et régie selon les lois de l'Etat des Bahamas, inscrite auprès du Registrar of Companies of the Commonwealth of the Bahamas sous le numéro 144.176 B, ayant son siège social à Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026, Nassau, Bahamas, agissant pour le compte de CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership constitué et régi selon les lois du Royaume-Uni, inscrite auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP11480.

Depuis cette date, les parts sociales de la société à responsabilité limitée AUDLEY HOLDINGS, S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sont désormais réparties comme suit:

CIT GP GERMANY I LIMITED, ayant son siège social à Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026, Nassau, Bahamas, agissant pour le compte de CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP .....	Cinq cents (500) parts sociales
Total .....	Cinq cents (500) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

AUDLEY HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05860. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(094227.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

**ABX LUXEMBOURG HOLDINGS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
Share capital: EUR 64,975.-.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 116.856.

In the year two thousand six, on the second day of August.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ABX LUXEMBOURG HOLDINGS 2, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116.856 (the Company). The Company has been incorporated on 29 May 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared ABX LUXEMBOURG HOLDINGS 1 S.A., a Luxembourg société anonyme (public limited liability company), with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116.860 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 1, 2006,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder owns all the 2,599 shares of EUR 25.- each in the share capital of the Company amounting to EUR 64,975;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 6,500,000.- in order to set the share capital at EUR 6,564,975.-, by way of the issue of 260,000 new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- each.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2 above together with an amount of EUR 68,717.17 to be allocated to the share premium reserve of the Company and subsequent cancellation of 2,599 shares of the Company and corresponding reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 64,975.-.

4. Subsequent amendment of article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2 above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually under their sole signature proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubts the signature of said register) of the increase of the share capital of the Company specified under item 2 above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the voting share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives, to the extent necessary, the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of six million five hundred thousand Euro (EUR 6,500,000.-) in order to set the share capital at six million five hundred sixty-four thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 6,564,975.-), by way of the issue of two hundred and sixty thousand (260,000) new shares of the Company, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

ABX LUXEMBOURG HOLDINGS 1 S.A., prenamed, represented as stated above, declares to (i) subscribe all the newly issued two hundred and sixty thousand (260,000) shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- each, and (ii) pay them up entirely by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities (the Assets and Liabilities).

The contribution in kind of the Assets and Liabilities by the Sole Shareholder to the Company, in an aggregate amount of six million five hundred sixty-eight thousand seven hundred and seventeen point seventeen Euro (EUR 6,568,717.17) is to be allocated as follows:

(i) an amount of six million five hundred thousand (EUR 6,500,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining balance in an aggregate amount of sixty-eight thousand seven hundred and seventeen point seven Euro (EUR 68,717.17) is to be allocated to the share premium reserve of the Company,

it being understood that the 2,599 shares of the Company held by the Sole Shareholder prior to the Meeting comprised in the Assets and Liabilities contributed to the Company are forthwith cancelled and the share capital of the Company reduced by an amount of EUR 64,975.- (corresponding to the aggregate amount of the nominal value of said 2,599 shares of the Company contributed to it), so that as a result the share capital of the Company amounts to an amount of six million five hundred thousand (EUR 6,500,000.-) represented by two hundred sixty thousand (260,000) shares having a nominal value of EUR 25.- each.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is supported by, inter alia, a balance sheet of the Sole Shareholder as at 2 August 2006 and signed for approval by a representative of the Sole Shareholder, which shows that the net asset value of the Assets and Liabilities contributed to the Company is worth at least EUR 6,568,717.17.

It results furthermore from a certificate dated 2 August 2006, issued by the Sole Shareholder that:

«1. the Assets and Liabilities contributed by the Sole Shareholder to the Company are shown on the attached balance sheet as at 2 August 2006, it being understood that are also contributed any and all additional assets and liabilities held by the Sole Shareholder that would exist at the date of the contribution, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever;

2. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 6,568,717.17 and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of the Sole Shareholder.»

A copy of the above-mentioned balance sheet and certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder resolves to record that further to the above contribution of the Assets and Liabilities all the 260,000 shares with a nominal value of EUR 25.- each in the share capital of the Company are held by the Sole Shareholder.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 4, first paragraph, of the Articles in order to reflect the increase of the share capital of the Company resolved upon in the third resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 4. Capital - first paragraph.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 6,500,000.- (six million five hundred thousand Euro), represented by 260,000 (two hundred sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.»

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually under their sole signature proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubts the signature of said register) of the increase of the share capital of the Company resolved upon under the second resolution above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

#### *Tax exemption*

Insofar as the above contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a capital company incorporated in the European Union (i.e. the Grand-duchy of Luxembourg) being contributed to another capital company incorporated in the European Union (i.e. the Grand-duchy of Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand five hundred Euro (6,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le deux août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ABX LUXEMBOURG HOLDINGS 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.856 (la Société). La Société a été constituée le 29 mai 2006 par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu ABX LUXEMBOURG HOLDINGS 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.860 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1<sup>er</sup> août 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 2.599 parts sociales de EUR 25,- chacune dans le capital social de la Société s'élevant à EUR 64.975,-;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 6.500.000,- afin de porter le capital social à EUR 6.564.975,-, par l'émission de 260.000 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2 ci-dessus ainsi que paiement d'un montant de EUR 68.717,17 qui sera affecté à la réserve de prime d'émission de la Société et annulation subséquente 2.599 parts sociales de la Société et réduction corrélative du capital social de la Société d'un montant de EUR 64.975,-.

4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) de façon à y refléter l'augmentation de capital mentionnés sous le point 2 ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, individuellement sous leur seule signature, au nom de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris, et pour éviter tout doute, la signature dudit registre) de l'augmentation du capital social de la Société mentionnée sous le point 2 ci-dessus, et d'effectuer toutes formalités y relative le cas échéant.

6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social votant de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique renonce, dans la mesure où cela est nécessaire, aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) afin de porter le capital social à six millions cinq cent soixante-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 6.564.975,-), par l'émission de deux cent soixante mille (260.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription - Libération*

ABX LUXEMBOURG HOLDINGS 1 S.A., susmentionnée, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire toutes les deux cent soixante mille (260.000) parts sociales de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune, et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en la totalité de ses actifs et passifs (les Actifs et Passifs).

L'apport en nature des Actifs et Passifs par l'Associé Unique à la Société, d'un montant total de six millions cinq cent soixante-huit mille sept cent dix-sept euros et dix-sept cents (EUR,- 6.568.717,17) est à affecter comme suit:

(i) un montant de six millions cinq cent mille (EUR 6.500.000,-) est à affecter au compte capital social nominal de la Société, et

(ii) le solde d'un montant de soixante-huit mille sept cent dix-sept euros et dix-sept cents (EUR 68.717,17) est à affecter à la réserve de prime d'émission de la Société,

étant précisé que les 2.599 parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique avant l'Assemblée, comprises dans les Actifs et Passifs apportés à la Société, sont immédiatement annulées et le montant du capital social de la Société réduit d'un montant de EUR 64.975,- (correspondant au montant global de la valeur nominale desdites 2.599 parts sociales de la Société apportées à cette dernière), de telle sorte qu'au final le capital social de la Société s'élève à six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) représenté par deux cent soixante mille (260.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société est documentée par, entre autres choses, un bilan de l'Associé Unique au 2 août 2006 et signé pour approbation par un représentant de l'Associé Unique, qui montre que la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société est d'au moins EUR 6.568.717,17.

Il résulte par ailleurs d'un certificat daté du 2 août 2006, émis par l'Associé Unique, que:

«1. les Actifs et Passifs apportés par l'Associé Unique à la Société sont indiqués dans le bilan en annexe au 2 août 2006, étant entendu que sont également apportés tous les actifs et passifs de l'Associé Unique qui existeraient à la date de l'apport, non mentionnés parce qu'inconnus, qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui y seraient attachés de quelque manière que se soit;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société tels que figurant au bilan en annexe est d'au moins EUR 6.568.717,17 et depuis la date du bilan aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait pu déprécier la l'apport fait à la Société;

3. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique et ne font l'objet d'aucune restrictions et ne sont grevés d'aucun gage ou autre sûreté en limitant la cessibilité ou en réduisant la valeur;

4. toutes les formalités nécessaires au transfert de la propriété des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplis par les administrateurs de l'Associé Unique.»

Une copie du bilan et du certificat susmentionnés, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à l'apport d'Actifs et Passifs ci-dessus la totalité des 260.000 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune est détenue par l'Associé Unique.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société décidée sous la troisième résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Capital - 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 6.500.000,- (six millions cinq cent mille euros) représenté par 260.000 (deux cent soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) par part sociale.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, individuellement sous leur seule signature, au nom de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris, et pour éviter tout doute, la signature dudit registre) de l'augmentation du capital social de la Société décidée sous la deuxième résolution ci-dessus, et d'effectuer toutes formalités y relative le cas échéant.

#### *Exonération fiscale*

Etant donné que l'apport en nature décrit ci-dessus consiste en tous les actifs et passifs d'une société de capitaux constituée au sein de l'Union Européenne (le Grand-Duché du Luxembourg) étant apportés à une autre société de capitaux constituée au sein de l'Union Européenne (le Grand-Duché du Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille cinq cents euros (6.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, vol. 154S, fol. 89, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

G. Lecuit.

(095754.3/220/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

### **ABX LUXEMBOURG HOLDINGS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 64.975,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 116.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

G. Lecuit.

(095755.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**EA-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R. C. Luxembourg B 110.129.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

E. Aubertin

(089912.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**STAR FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, Op der Ahlkerrech.

R. C. Luxembourg B 71.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08163, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(094390.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**ATM LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staetgen.

R. C. Luxembourg B 102.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08137, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(094403.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**G.T. IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 64.135.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 août 2006*

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 août 2006, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à L-8030 Strassen, 115, rue du Kiem, au poste d'Administrateur de la société GT IMMOBILIER S.A., R.C.S. B 64.135. Son mandat commence le 3 août 2006 et se terminera à l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée confirme les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Alain S. Garros, domicilié 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg;
- Monsieur Fabio Pezzerà, domicilié 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

Les mandats des deux Administrateurs prendront fin à l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

L'Assemblée confirme le mandat de Monsieur Alain S. Garros au poste d'Administrateur-délégué qui prendra fin à l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011 ordinaire de 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1<sup>er</sup> / Actionnaire 2

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094185.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**SKYPE SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 100.467.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095272.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**SKYPE TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.

R. C. Luxembourg B 96.677.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095274.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**SKYPE COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.

R. C. Luxembourg B 100.468.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095276.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**TRENOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.749.

Le bilan pour la période du 14 juillet 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU00991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Signature.

(095330.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**TRAITEUR RENE PAULUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6951 Olingen, 36, rue de Flaxweiler.

R. C. Luxembourg B 24.453.

CERTIFICAT

Le notaire soussigné Maître Joseph Gloden, de résidence à Grevenmacher, certifie par les présentes que Monsieur René Paulus, maître cuisinier, né à Grevenmacher, le 28 août 1960, a transféré son domicile de L-6681 Mertert, 18, rue de Manternach à L-6951 Olingen, 36, rue de Flaxweiler.

Monsieur René Paulus, préqualifié, assume seul la gérance de la société à responsabilité limitée TRAITEUR RENE PAULUS, S.à r.l.

Grevenmacher, le 28 août 2006.

Signé: J. Gloden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 4 septembre 2006.

J. Gloden.

(094176.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

**METROPOLICA CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**
**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg 118.997.

 —  
 STATUTES

In the year two thousand six, on the tenth of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

METROPOLICA CAPITAL LTD, a limited company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office in Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the Company's Register of the British Virgin Islands under the number 479183, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg company with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy established in Road Town, Tortola, British Virgin Islands on 31st of July 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th of August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name METROPOLICA CAPITAL, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), divided into five hundred (500) parts quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

The share quotas have been subscribed by METROPOLICA CAPITAL LTD, having its registered office at Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period. This appointment may be cancelled by the general meeting of the participants at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately nine hundred Euro (900.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one (1) manager:

- Mr Torben Nielsen, director, born on July 5th, 1961 in Helsingborg (Sweden), residing at ul. Koszykowa 14 m.12, PL-00-564 Warszawa.

2) The duration of its mandate is unlimited and he has the power to bind the company by his sole signature.

3) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

METROPOLICA CAPITAL LTD, une «limited company», régie par les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social à Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au British Virgin Islands sous le numéro 479183, ici représentée par la société anonyme LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration lui délivrée à Road Town, Tortola, British Virgin Islands le 31 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination METROPOLICA CAPITAL LTD.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par METROPOLICA CAPITAL LTD, ayant son siège social Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, qui est l'associée unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérants.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée. Ils sont toujours révocables par l'assemblée des associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le trente et un décembre 2006.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, les gérants, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ neuf cents euros (900,- EUR).

#### *Décisions de l'associée unique*

1. La société est administrée par un (1) gérant:

- Monsieur Torben Nielsen, directeur de société, né le 5 juillet 1961 à Helsingborg (Suède), demeurant à ul. Koszykowa 14 m.12, PL-00-564 Warszawa.

2. La durée de son mandat est illimitée et la société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

3. L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, G. Lecomte, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 août 2006, vol. 470, fol. 81, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Schlinck.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(096950.3/5770/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

### **TALMY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 56.296.

#### EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 août 2006 que:

- Monsieur Riccardo Moraldi a démissionné de ses fonctions d'Administrateur;

- Monsieur Alain Lam a démissionné de ses fonctions d'Administrateur;

- Monsieur David De Marco a démissionné de ses fonctions d'Administrateur.

Ont été nommés en remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009:

- Monsieur Georges Deitz, résidant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

- Madame Sonja Linz, résidant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

- Monsieur Pascal Noël, résidant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

- Le siège social de la société est transféré du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07483. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(094220.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

**SGS LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 2, rue des Champs.  
R. C. Luxembourg B 25.263.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Signature.

(090341.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

**PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 59.812.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Signature.

(090442.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

**PRINT & COM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8031 Strassen, 25, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 105.623.

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRINT & COM S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.623, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 13 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 418 du 6 mai 2005,

ayant un capital fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nancy Raffay-Lambert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Louis, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Elise Loutsch, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, à L-8031 Strassen, 25, rue de la Libération, et modification afférente de la 1<sup>ère</sup> phrase du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, à L-8031 Strassen, 25, rue de la Libération, et de modifier en conséquence la 1<sup>ère</sup> phrase du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (3<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>ère</sup> phrase).** Le siège social est établi à Strassen.»

97364

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Rafhay-Lambert, N. Louis, M.-E. Loutsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2006, vol. 537, fol. 68, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 septembre 2006.

J. Seckler.

(095577.3/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**VILLEROY & BOCH, FAIENCERIE DE SEPTFONTAINES-LEZ-LUXEMBOURG,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 5.160.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095493.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**EUROPEAN CASINO OPERATORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 111.794.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

K. Segers / HALSEY, S.à r.l.

Gérante / Gérante

- / Signature

(095501.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**SHAI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 47.122.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 31 mai 2005*

L'Assemblée a décidé de confirmer la nomination de M. Marc Beuls et de M. Bruno Nieuwland en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2006.

L'assemblée a pris note de la démission de M. Per Larsson de son poste d'administrateur avec effet au 30 mai 2005 et nomme M. John Hayward ayant comme adresse 79, rue du Général Simmer à F-57570 Rodemack en remplacement de M. Per Larsson et ce pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2006.

L'Assemblée a en outre décidé de confirmer le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. comme commissaire aux comptes jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

SHAI HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094258.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**SOICA - SOCIETE POUR OPERATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES EN  
AERONAUTIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Aéroport de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 23.277.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Signature  
*Un administrateur*

(095519.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**TALENTA S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 52.940.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juillet 2006, enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2006, volume 537, folio 44, case 3:

1.- Que l'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et qu'elle a constaté que la société anonyme TALENTA S.A. en liquidation a cessé d'exister.

2.- Que l'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 août 2006.

J. Seckler  
*Notaire*

(095773.3/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**VISTA INTERNATIONAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 44.422.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING  
Signature

(089750.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**VISTA INTERNATIONAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 44.422.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING  
Signature

(089751.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**VISTA INTERNATIONAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 44.422.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(089752.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**VISTA INTERNATIONAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 44.422.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(089755.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**ROSETABOR, S.à r.l. & PARTNERS, S.C.S., Société en commandite simple.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 119.055.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of July.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Appeared:

1. ROSE REAL ESTATE B.V., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Startbaan 5A suite 24A, 1185XP Amstelveen, and registered with the Company Register of Amsterdam under number 34217259;

2. MONTABOR, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 109.036;

3. ROSETABOR, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Company Register;

all of them here duly represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of proxies dated July 20th, 2006.

These proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

The persons appearing, represented as mentioned above, decided to form a partnership («société en commandite simple») governed by Luxembourg law and requested the undersigned notary to record the articles of the partnership («société en commandite simple») (hereinafter referred to as the «Partnership») as follows:

**Art. 1. Formation.** There is hereby established between ROSETABOR, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg (the «General Partner») and ROSE REAL ESTATE B.V., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of The Netherlands registered with the Company Register of Amsterdam under number 34217259, MONTABOR, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 109.036 (together the «Limited Partners») and all those persons or entities who may become general or limited partners in the future, a limited partnership (the «Partnership») regulated by the applicable laws, specifically articles 16 through 22 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended thereafter (the «Law»), and the present articles (the «Articles»).

**Art. 2. Name.** The Partnership exists under the name of ROSETABOR, S.à r.l. & PARTNERS, S.C.S.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Partnership is the holding of participations in Swiss entities whose object will be the acquisition of real estate properties located in Switzerland.

The Partnership may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Partnership is incorporated for a period of fifty (50) years.

The Partnership may be dissolved at any time by resolution of the general meeting of partners.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Partnership is established in Senningerberg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Manager.

If the Manager determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Partnership at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg entity.

**Art. 6. Capital - Share Premium.** The Partnership's capital is set at one thousand and one Euro (EUR 1,001.-) («Partnership Capital») represented by one (1) General Partner share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and thirty (30) Class A Limited Partner shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, twenty (20) Class B Limited Partner shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and five (5) Class C Limited Partner shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The share premium is at the free disposal of the partnership and shall benefit to all partners.

**Art. 7. Amendment of the Partnership's Capital.** The Partnership's Capital may be modified at any time by decision of the general meeting of partners with approval of the partners representing eighty (80%) of the Partnership's capital.

**Art. 8. Shares.** All shares of the Partnership shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of partners, which shall be kept by the Partnership or by one or more persons designated therefore by the Partnership, and such register shall contain the name of each partner, his address or registered office and the number of shares held by him.

Each Class A, Class B, Class C Limited Partner and the General Partner share is entitled to rights in the profits and assets of the Partnership in accordance with article 19 of the Articles.

Each Class A, Class B, Class C Limited Partner and the General Partner share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of partners.

The Partnership will recognize only one holder per share. The shares are indivisible with regard to the Partnership, which admits only one owner for each of them. The joint coowners shall appoint a single attorney who shall represent them towards the Partnership. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Any transfer of shares in accordance with article 9 hereafter shall be recorded in the register of partners.

**Art. 9. Transfer of shares.** The Class A Limited Partner shares and the Class B Limited Partner Shares may only be transferred subject to the approval of such transfer given by the holders of Class A and Class B Limited Partner shares at unanimous consent.

The Class C Limited Partner shares are not subject to any transfer restrictions.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Partnership and upon third parties unless duly notified to the Partnership or accepted by the Partnership in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Partnership.

**Art. 10. Bankruptcy or insolvency of a partner - Liability.** The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting any of the partners will not cause the dissolution of the Partnership.

The Limited Partners have no liability other than for amounts not paid-up on their shares.

**Art. 11. Management.** The Partnership shall be managed by the General Partner (the «Manager»). The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary or useful for accomplishing the Partnership's object. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the Manager.

The Partnership will be bound by the single signature of the Manager, acting through his representatives.

**Art. 12. Delegation of powers.** The Manager may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Partnership, to persons or agents chosen by him.

**Art. 13. Representation of the Partnership.** The Partnership will be bound towards third parties by the signature of the Manager or by the person to whom the daily management has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or simple signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Manager, but only within the limits of such power.

**Art. 14. General meeting of partners.** The annual general meeting of partners shall be held at the registered office of the Partnership at the date and time as may be specified in the notice of meetings.

Other meetings of partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The general meetings of partners may be convened by the Manager by way of a registered letter setting the agenda of the meeting sent 14 days prior to the meeting to the address of the limited partner(s).

If all the partners are present or represented at a meeting of partners and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any partner can take part in any general meeting by appointing in writing, by mail or by fax another person as proxy.

Save where otherwise provided in the Articles, resolutions are validly adopted when taken by partners representing eighty per cent (80%) of the Partnership capital.

Resolutions concerning an amendment of the Articles may only be taken with (i) the approval of the General Partner and with (ii) the approval of partners representing eighty per cent (80%) of the Partnership capital.

**Art. 15. Minutes of general meetings of partners.** The minutes of any general meeting of partners shall be signed by the Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager or by any other person duly appointed to that effect by the Manager.

**Art. 16. Supervision of the Partnership.** The operations of the Partnership shall be supervised by one or several auditors who is or are appointed and dismissed by the general meeting of partners. Its or their term of office may not exceed six years. This article will apply only if required by law or if the partners so decide. Any partner may require such supervision. If not required by any of the partners, the latter may supervise the operations. In such case the Partnership will make available any documents in its offices at first demand of any partner.

**Art. 17. Financial year.** The Partnership's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first financial period, which starts on the day of formation of the Partnership and ends on December 31st, 2006.

**Art. 18. Balance sheet.** Each year, the accounts of the Partnership are closed and the Manager establishes an inventory, which will contain the assets and liabilities of the Partnership. Each partner may inspect at the registered office of the Partnership the inventory and the annual accounts of the Partnership. The annual accounts are submitted to the annual general meeting of partners.

**Art. 19. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Partnership.

This net profit, less a yearly allocation of five per cent (5%) to the legal reserve until such legal reserve represents ten per cent (10%) of the corporate capital, may be distributed by and among the partners.

Any distribution of the Partnership's assets and profits or other distribution to the partners shall be made in accordance with article 6 of the joint venture agreement signed among the Limited Partners on June 23rd, 2006 (the «Joint Venture Agreement») as amended from time to time with the following priority order:

1) Firstly, payment of a preferred annual fixed cumulative distribution of five thousand Euro (EUR 5,000.-) to the holder of the General Partner share.

2) Secondly, reimbursement of Additional Funding Loans (as defined in the Joint Venture Agreement).

3) Thirdly, repayment of Shareholders Loans (loans granted by the Limited Partners to finance acquisition as defined in the Joint Venture Agreement), *pari passu*.

4) Fourthly, return of equity to the holders of Class A and C Limited Partner shares and to the holders of Class B Limited Partner shares, *pro rata*, in proportion to the nominal value of their shareholding in the Partnership, until the aggregate distributions under this paragraph 4 amount to the total of the share capital and the related share premium (together referred as the «Equity» as defined in the Joint Venture Agreement), *pari passu*.

5) Fifthly, preferred return to the holders of Class A and C Limited Partner shares and the holders of Class B Limited Partner shares, *pro rata*, in proportion to the nominal value of their shareholding until the aggregate distributions under this paragraph 5 cause each of the holders of Class A and C Limited Partner shares and the holders of Class B Limited Partner shares to achieve a yearly compounded internal of return of ten per cent (10%) on their respective proportion of Equity and Shareholders' Loans, *pari passu*.

6) Sixthly, catch-up, the distributions shall be made as follows:

a) twenty per cent (20%) to the holders of Class A and C Limited Partner shares and Class B Limited Partner shares, *pro rata*, in proportion to the nominal value of their shareholding; and

b) eighty per cent (80%) to the holders of Class B Limited Partner shares, until the cumulative distributions to the holders of Class B Limited Partner shares under this sub-section equals twenty per cent (20%) of the aggregate distributions made under paragraph 5 and 6.

7) Thereafter distributions shall be made:

a) eighty per cent (80%) to the holders of Class A and C Limited Partner and Class B Limited Partner shares, *pro rata*, in proportion to the nominal value of their shareholding; and

b) twenty per cent (20%) to the holders of the Class B Limited Partner shares.

**Art. 20. Dissolution, liquidation.** In the event of dissolution of the Partnership, resolved by a general meeting of the partners at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation, the liquidation will be carried out by the General Partner.

When the liquidation of the Partnership is closed, the assets of the Partnership will be allocated to the partners in accordance with article 19 of the Articles.

In the event that neither of this partnership and each of its subsidiaries, holds any real estate properties (and thus in case of realization of the Partnership's object), each Partners may ask for the immediate liquidation of the Company and the partners commit to take within thirty (30) days the partners' resolution deciding the winding-up of the Partnership which will be carried out by one or several liquidators appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21. Amendments to the Articles.** The Articles may be amended from time to time by a general meeting of partners under the quorum and majority requirements provided for in article 14 of the Articles.

**Art. 22. Deadlock.** In case of deadlock between the Limited Partners, the partners agree to follow the procedure defined in the Joint Venture Agreement as amended from time to time.

**Art. 23. Transfer of the subsidiaries shares.** The shares held by the Partnership in any Swiss direct subsidiaries may only be transferred together with the shareholder loans granted by the Partnership to the entities whose shares are transferred or the proportion of the shareholder's loans which is in the same proportion as the number of shares of the subsidiaries whose shares are transferred.

**Art. 24. Matters not governed.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and with the Joint Venture Agreement as amended from time to time.

**Art. 25. Language.** The Articles are worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

#### *Subscription - Payment*

The shares of the Partnership are allocated and paid up as follows:

#### *Limited Partners:*

- ROSE REAL ESTATE B.V., prenamed, makes a cash contribution of six hundred Euro (EUR 600.-) for thirty (30) Class A Limited Partner shares of the Partnership, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and three (3) Class C Limited Partner shares of the Partnership, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

- MONTABOR, S.à r.l., prenamed, makes a cash contribution of four hundred Euro (EUR 400.-) for twenty (20) Class B Limited Partner shares of the Partnership, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and two (2) Class C Limited Partner shares of the Partnership, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

#### *General Partner:*

- ROSETABOR, S.à r.l., prenamed, makes a cash contribution of one Euro (EUR 1.-) for one (1) General Partner share of the Partnership, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

#### *Extraordinary General Meeting of Partners*

The appearing parties, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, then immediately held an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of the partners passed the following resolutions by unanimous vote:

- The registered office of the Partnership is fixed at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the parties appearing above, duly represented, the present deed is worded in French preceded by an English translation. On request of the same persons appearing and in case of divergences between the French and the English texts, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, acting as here above stated, they signed together with the notary the present deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### *Comparaît:*

1. ROSE REAL ESTATE B.V., une société à responsabilité limitée de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Startbaan 5A suite 24A, 1185XP Amstelveen, Pays-Bas, et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34217259;

2. MONTABOR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.036;

3. ROSETABOR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg;

toutes ici dûment représentées par Monsieur Fatah Boudjelida, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de procurations datées du 20 juillet 2006.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte et seront enregistrées simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Les personnes comparissant, représentées comme mentionné ci-dessus, ont décidé de former une société en commandite simple régie par les lois du Luxembourg et ont demandé à un notaire soussigné de dresser acte constitutif des statuts de la société (ci-après la «Société») comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Formation.** Il existe entre ROSETABOR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois (l'«Associé Commandité») et ROSE REAL ESTATE B.V., une société à responsabilité limitée de droit des Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34217259, MONTABOR, S.à r.l., une so-

ciété à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 109.036 (ci après désignées comme les «Associés Commanditaires») ainsi que toutes personnes ou entités qui deviendront par la suite associé commandité ou associé commanditaire, une société en commandite simple (la «Société»), qui est régie par les lois y relatives, spécifiquement les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée par la suite (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination de ROSETABOR, S.à r.l. & PARTNERS, S.C.S.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la détention de participations dans des entités Suisses dont l'objet est d'acquérir des biens immobiliers situés en Suisse.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, industrielle ou financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée de cinquante (50) ans.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision l'assemblée générale des associés.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Senningerberg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché ou dans tous autres pays, en vertu d'une décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital social - Prime d'émission.** Le capital social de la Société est fixé à mille et un euros (EUR 1.001,-) représenté par une (1) parts d'Associé Commandité d'une valeur d'un euro (EUR 1,-), trente (30) parts d'Associé Commanditaires de Classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, vingt (20) parts d'Associé Commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et cinq (5) parts d'Associé Commanditaires de Classe C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La prime d'émission est à la libre disposition de la Société et bénéficiera à tous les associés.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social de la Société pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'assemblée générale des associés avec l'accord des associés représentant au moins quatre-vingts pour cent (80%) du capital social.

**Art. 8. Parts sociales.** Toutes les parts sociales de la Société sont émises en forme nominative.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social ainsi que le nombre de parts détenues par lui.

Chaque part sociale d'Associé Commanditaires de Classe A, de Classe B et de Classe C, ainsi que la part sociale d'Associé Commandité, confère à son propriétaire un droit dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société, conformément à l'article 19 des Statuts.

Chaque part sociale d'Associé Commanditaires de Classe A, de Classe B et de Classe C, ainsi que la part sociale d'Associé Commandité à droit une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur pour chacune des parts sociales. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. A défaut de nommer un tel représentant, tous les droits attachés aux parts sont suspendus.

Tout transfert de parts conformément à l'article 9 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

**Art. 9. Transfert de parts.** Les parts sociales d'Associé Commanditaires de Classe A et de Classe B ne sont librement cessibles que lorsqu'un tel transfert a été approuvé unanimement par les détenteurs respectifs de parts sociales d'Associé Commanditaires de Classe A et de Classe B.

Les parts sociales d'Associé Commanditaires de Classe C sont librement cessibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 10. Faillite ou déconfiture d'un associé - Responsabilité.** La faillite, la déconfiture ou tous autres événements similaire affectant l'un quelconque des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les Associés Commanditaires n'ont pas de responsabilité autre que la libération de leur parts sociales.

**Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par le seul Associé Commandité («le Gérant»).

Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts, sont de la compétence du Gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant, qui peut agir par ses représentants légaux.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Gérant peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant ou de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Assemblée générale des associés.** L'assemblée générale annuelle des associés aura lieu au siège social de la Société aux jour et heure qui seront indiqués dans la lettre de convocation.

D'autres assemblées des associés peuvent être tenues aux lieux, dates et heures qui seront indiqués dans les lettres de convocation respectives aux dites assemblées.

Les assemblées générales peuvent être convoquées par le Gérant par lettre recommandée déterminant l'ordre du jour et envoyée 14 jours à l'avance à l'adresse du ou des associé(s) commanditaire(s).

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils constatent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part à toute assemblée générale en nommant par écrit, soit par courrier ou téléfax, toute personne pour le représenter.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par les associés représentant plus de 80% du capital social de la Société.

Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'avec (i) le consentement de l'Associé Commandité et (ii) l'approbation d'une majorité d'associés représentant au moins 80% du capital social de la Société.

**Art. 15. Procès-verbaux des assemblées générales.** Les procès-verbaux de toute assemblée des associés seront signés par le Gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Gérant.

**Art. 16. Contrôle de la Société.** Les opérations de la Société peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires nommé(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des associés pour une durée qui ne peut pas excéder six ans. Cet article s'applique seulement si la loi le requiert ou si les associés le demandent. Chaque associé peut demander un tel contrôle. Si un tel contrôle n'est pas demandé par un des associés, ces derniers peuvent contrôler les opérations. Dans ce cas la Société met à disposition dans ses bureaux tous les documents, à la première demande d'un associé.

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, avec une exception pour le premier exercice social qui commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

**Art. 18. Bilan.** Chaque année, le Gérant arrête les comptes annuels et dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et des comptes annuels. Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice de la Société.

Ces bénéfices nets, sur lesquels sera prélevé cinq pour cent (5%) pour l'attribuer à la réserve légale aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du Capital social, peuvent être distribués aux associés.

Toute distribution des biens sociaux et des bénéfices aux associés devra être faite conformément à l'article 6 du pacte d'actionnaires signé à la date du 23<sup>e</sup> juin 2006 par les associés commanditaires (le «Pacte d'Actionnaires»), tel qu'amendé de temps à autre, et ceci selon l'ordre de priorité suivant:

1. Premièrement, le versement annuel d'un dividende fixe cumulatif de cinq mille euros (EUR 5.000,-) à l'Associé Commandité.

2. Deuxièmement, le remboursement des «Additional Funding Loans» (tel que définis dans le Pacte d'Actionnaires).

3. Troisièmement, le remboursement des prêts actionnaires (prêts consentis par les Associés Commanditaires afin de financer les acquisitions définies dans le Pacte d'Actionnaires) pari passu.

4. Quatrièmement, le paiement du capital investi aux Associés Commanditaires de Classe A, B et C au pro rata de la valeur nominale de leur actionariat dans la Société, jusqu' à ce que ces paiements cumulés définis au présent paragraphe 4, atteignent une valeur égale à la somme du total du capital social et de la prime d'émission (ci-après désigné «Equity», comme défini dans le Pacte d'Actionnaires), pari passu.

5. Cinquièmement, le paiement de dividendes préférentiels aux Associés Commanditaires détenteurs de Parts Sociales de Commanditaires de Classe A, B et C, pro rata, en proportion de la valeur nominale de leur actionariat dans la Société jusqu'à ce que les versements cumulés définis au présent paragraphe 5 aux Associés Commanditaires détenteurs de Parts Sociales de Commanditaires de Classe A, B et C atteignent un rendement annuel de dix pour cent (10%) de leur proportion d'Equity et des prêts actionnaires, pari passu.

6. Sixièmement, «Catch-Up», les versements devront être effectués comme suit:

a) vingt pour cent (20%) aux Associés Commanditaires détenteurs de Parts Sociales de Commanditaires de Classe A, B et C, au pro-rata de la valeur nominale de leur actionariat; et

b) quatre-vingts pour cent (80%) aux Associés Commanditaires détenteurs de Parts Sociales de Commanditaires de Classe B, jusqu' à ce que les versements cumulés aux Associés Commanditaires détenteurs de Parts Sociales de Commanditaires de Classe B de cette sous-section n'atteignent vingt pour cent (20%) des versements cumulés effectués suivant les paragraphes 5 et 6.

7. Ensuite, les versements devront être effectués:

- a) quatre-vingts pour cent (80%) aux Associés Commanditaires détenteurs de Parts Sociales de Commanditaires de Classe A, B et C, au pro-rata de la valeur nominale de leur actionariat; et
- b) vingt pour cent (20%) aux Associés Commanditaires détenteurs de Parts Sociales de Commanditaires de Classe B.

**Art. 20. Dissolution, liquidation.** En cas de dissolution de la Société, par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, la liquidation sera faite par le Gérant.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés conformément à l'article 19 des Statuts.

Dans le cas où ni la Société, ni ses subsidiaires ne détenaient aucune valeur immobilière (et donc en cas de réalisation de l'objet social de la Société), tout associé pourrait demander la liquidation immédiate de la Société et tous les associés s'engagent à prendre une résolution dans les trente (30) jours qui suivent pour décider de la liquidation de la Société qui sera réalisée by un ou plusieurs liquidateurs nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs leur rémunération.

**Art. 21. Modification des Statuts.** Les Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 14 des Statuts.

**Art. 22. Deadlock.** En cas d'impasse entre les associés commanditaires, ceux-ci suivront la procédure définie dans le Pacte d'Actionnaires, tel qu'amendé de temps à autre.

**Art. 23. Transfert des actions des filiales de la Société.** Les parts détenues par la Société dans toute filiale Suisse ne pourront être transférées qu'ensemble avec les prêts actionnaires accordés par la Société à ces filiales dont les actions sont transférées, ou à proportion des prêts actionnaires dans les mêmes proportions que le nombre d'actions de ces filiales dont les actions sont transférées.

**Art. 24. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi et au Pacte d'Actionnaires.

**Art. 25. Langue.** Les Statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

#### *Souscription - Libération*

Les parts de la Société sont allouées et libérées comme suit:

##### *Associées Commanditaires:*

- ROSE REAL ESTATE B.V., précitée, fait un apport en numéraire de six cents euros (EUR 600,-) pour trente (30) parts d'Associé Commanditaires de Classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et trois (3) parts d'Associé Commanditaires de Classe C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- MONTABOR, S.à r.l., précitée, fait un apport en numéraire de quatre cents euros (EUR 400,-) pour vingt (20) parts d'Associé Commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et deux (2) parts d'Associé Commanditaires de Classe C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

##### *Associée Commanditée:*

- ROSETABOR, S.à r.l., précitée, fait un apport en numéraire d'un euro (EUR 1,-) pour une (1) part de Commandité de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire des associés*

Les parties comparaisant, représentées comme énoncé ci-dessus, représentant la totalité du capital social souscrit et se considérant dûment convoquées, ont alors immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Ayant d'abord confirmé qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée générale extraordinaire des associés a adopté les résolutions suivantes par vote unanime:

- Le siège social de la Société est fixé au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparaisant précitées, dûment représentées, le présent acte est rédigé en français précédé d'une traduction anglaise. Sur demande des mêmes personnes comparaisant et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, le jour indiqué en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux personnes comparaisant, agissant comme énoncé ci-dessus, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 10, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

J. Elvinger.

(097767.3/211/403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

**EKOWOOD S.A., Société Anonyme,  
(anc. THS PARQUET S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 76.954.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 9 mai 2003*

1) L'Assemblée a décidé de réduire le nombre des administrateurs de 4 (quatre) à 3 (trois) et de révoquer Monsieur Kelvin Aik Pen Tan et la société CLARKESON MANAGEMENT COMPANY Ltd de leur poste d'administrateur de la société avec l'effet immédiat.

2) L'Assemblée a élu Monsieur Ek Huat Tan, né le 10 février 1956, résidant à Lot 12382, Pekan Baru, 36000 Teluk Intan, Perak Darul Ridzuan, Malaisie, en tant que nouvel administrateur de la société pour une période débutant ce 9 mai 2003 et venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2005*

1) L'Assemblée a décidé la révocation au poste de commissaire aux comptes de la société de MS GESTION S.A. avec effet immédiat.

2) L'Assemblée a élu la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la société devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2005.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2005*

1) L'Assemblée a réélu au poste d'administrateurs de la société jusqu'à l'échéance de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2006:

- M. Aik Sim Tan, résidant à Palmyra Bangsar, N° 9, Jalan Medang Tanduk, Bukit Bandaraya, 59100, Kuala Lumpur, Malaisie;

- M. Ek Huat Tan, résidant à Lot 12382, Pekan Baru, 36000 Teluk Intan, Perak Darul Ridzuan, Malaisie;

- M. Aik Hwa Tan, résidant au 12, Lorong Tun Dr Ismail, 30350 Ipoh, Perak, Malaisie.

2) L'Assemblée a décidé la révocation, au poste de commissaire aux comptes de la société, de la société ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet immédiat.

3) L'Assemblée a élu la société A.A.C.O. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING), S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, nouveau commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'échéance de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EKOWOOD S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02972. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095783.3//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**MILLICOM TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 64.899.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 31 mai 2005*

L'Assemblée a décidé de confirmer la nomination de M. Marc Beuls et de M. Bruno Nieuwland en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2006.

L'assemblée a pris note de la démission de M. Per Larsson de son poste d'administrateur avec effet au 30 mai 2005 et nomme M. John Hayward ayant comme adresse 79, rue du Général Simmer à F-57570 Rodemack en remplacement de M. Per Larsson et ce pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2006.

L'Assemblée a en outre décidé de confirmer le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. comme commissaire aux comptes jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

MILLICOM TELECOMMUNICATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094260.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

**AUCTION EQUITYCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 119.579.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the eleventh of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, a company having its registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom, registered with Companies House under the number 02781154, here represented by:

Mr Laurent Schummer, lawyer, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given in London, on September 7, 2006.

The above mentioned proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of incorporation of a company which it declared to establish:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established a private limited company (société à responsabilité limitée) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of AUCTION EQUITYCO, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these Articles of Incorporation.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers(s), Statutory auditors

**Art. 9. Managers(s).** The Company shall be managed by one (1) or more managers who may be but need not be shareholders (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company. If the Company is managed by three (3) or more Managers, they shall constitute a board of Managers (the «Board of Managers») and any reference in the Articles of Incorporation to the Manager(s) shall constitute a reference to the Board of Managers.

The Manager(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine the number of Managers and the term of his/their office. Any Manager will hold office until his successor is elected. Any Manager is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The Board of Managers (if any) will appoint from among the Managers a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened by the Chairman if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing to each Manager and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every meetings of the Board of Managers (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another Manager as his proxy.

A quorum of any meeting of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. However, in case class A Managers and class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one class A Manager and one class B Manager holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or via any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

A written resolution, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers, or the Board of Managers, as the case may be, is/are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders are within the competence of the Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 11. Management Fees and Expenses.** The Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 12. Managers' Liability.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager is only liable for the performance of its duties.

**Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to persons or committees of its/their choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the single signature or joint signatures of any person(s) to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) within the limits of such special power.

**Art. 14. Conflicts of interest-Indemnity.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a Manager, officer or employee of the Company has an interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, when the Company is managed by two (2) or more Managers, in the event that any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 15. Records of Resolutions of the Manager(s).** If the Company is managed by one (1) Manager or two (2) Managers, acting jointly, the resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Copies or extracts of such resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

If the Company is managed by a Board of Managers, the minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes and of written decisions adopted by the Board of Managers in conformity with article 9 of the Articles of Incorporation, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) Managers.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Chapter IV. Meeting of Shareholders

**Art. 17. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s), failing which, by the auditor or, failing which, by shareholders

representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 30th of May at 02:00 p.m.

If such day is a public holiday, Saturday or Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any Manager, as the case may be.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of profits

**Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

**Art. 22. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for all the five hundred (500) shares issued by the Company and has fully paid the par value of said shares in cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand four hundred euro.

#### Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006.

#### Extraordinary general meeting

The appearing party, representing the entire subscribed capital of the Company, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has immediately taken the following resolutions.

##### First resolution

The sole shareholder resolved to fix at four (4) the number of Managers of the Company and to appoint for an indefinite period of time:

(a) the following persons as class A Manager:

- Mr Graham Hislop, financial director, residing professionally at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom;

- Mr Sylvain Berger-Duquene, investment banker, residing professionally at 47, rue de Prony, 75017 Paris;

(b) the following persons as class B Manager:

- Ms Corinne Bitterlich, employee, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Mr Marc Limpens, employee, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

##### Second resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, une société ayant son siège social à Vintners Place, 68 Upper Thames Street, Londres EC4V 3PE, Royaume-Uni, immatriculée à Companies House sous le numéro 02781154,

ici représentée par:

Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 7 septembre 2006.

Laquelle procuration, signée par son bénéficiaire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il a déclaré constituer:

#### Chapitre 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination AUCTION EQUITYCO, S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution du ou des Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le ou les Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s).

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérant(s).** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui peuvent être associé(s) mais qui n'en ont pas l'obligation (les «Gérants»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ceux-ci gèrent la Société conjointement. Si la Société est gérée par trois (3) Gérants ou un nombre supérieur de Gérants, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») et toute référence dans les Statuts au(x) Gérant(s) constitue une référence au Conseil de Gérance.

Le ou les Gérant(s) sera/seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera le nombre de Gérant(s) et la durée de son/leur mandat. Tout Gérant restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Tout Gérant est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B.

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) doit être convoquée par le Président si deux (2) Gérants en font la demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), mais en son absence le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra désigner un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) devra être envoyée à tous les Gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se

tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe).

Toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) aura de temps à autres déterminé. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) est la majorité des Gérants présents ou représentés. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérant(s) peut/peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu chacun signés par un ou plusieurs Gérants.

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant, les Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou le Conseil de Gérance, selon le cas, a/ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Gérant, des Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou du Conseil de Gérance, selon le cas.

**Art. 11. Rémunération et dépenses.** Le ou les Gérant(s) peut/peuvent recevoir une rémunération pour la gestion de la Société et doit/doivent, en plus, être remboursé(s) de toute dépense engagée en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

**Art. 12. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il contracte des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le ou les Gérant(s) peut/peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son/leur choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un des Gérants. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts - Indemnisation.** Aucun contrat ni aucune autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société a un intérêt dans une telle autre société ou entreprise, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera en relations d'affaires de toute autre façon, ne devra pas être empêchée de délibérer ou de voter sur un sujet relatif à un tel contrat ou à une telle opération ou d'entreprendre toute autre action en relation avec ce contrat ou cette opération au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou plus et qu'un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant doit en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne peut ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette opération et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés, en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où à l'issue de ces actions en justice, procès ou poursuites, ils auront été définitivement reconnu responsables de négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les points couverts par l'arrangement transactionnel pour lesquels la Société aura reçu confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes devant être indemnisées en vertu de Statuts pourraient prétendre.

**Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance.** Si la Société est gérée par un (1) ou deux (2) Gérants, agissant conjointement, les résolutions du/des Gérant(s) sont, consignées par écrit. Ces résolutions peuvent être consignées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé chacun par un ou plusieurs Gérants. Les copies ou extraits de ces résolutions, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Si la Société est gérée par un Conseil de Gérance, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en existe) ou par deux (2) Gérants.

**Art. 16. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

#### Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le ou les Gérant(s), ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

**Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 30 mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par l'un quelconque du ou des Gérant(s), selon le cas.

#### Chapitre V. Année Sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 22. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le ou les Gérant(s) peut/peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le ou les Gérant(s) détermine(nt) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

#### Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 25. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales émises par la Société et a entièrement libéré en espèces la valeur nominale de ces parts sociales.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

##### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2006.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants de la Société et de nommer pour une période indéterminée:

(a) les personnes suivantes en qualité de Gérants de catégorie A:

- Monsieur Graham Hislop, directeur financier, demeurant professionnellement à Vintners Place, 68 Upper Thames Street, Londres EC4V 3PE, Royaume-Uni;

- Monsieur Sylvain Berger-Duquene, banquier d'affaires, demeurant professionnellement au 47, rue de Prony, 75017 Paris;

(b) les personnes suivantes en qualité de Gérants de catégorie B:

- Madame Corinne Bitterlich, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

##### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de fixer le siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2006, vol. 907, fol. 10, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(103651.3/239/561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

97383

**SAN MARTIN PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 94.487.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 juin 2006*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée Générale décide de révoquer la société MAZARS & GUERARD (Luxembourg) de son poste de Commissaire aux Comptes et décide de nommer en remplacement la société JAWER CONSULTING S.A. ayant son siège au 6, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale à tenir en l'année 2008.

2. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 10A, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06276. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096479.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

---

**IMMOPARKO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 29.961.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 juin 2006*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée décide de révoquer de leurs postes d'Administrateurs les sociétés UVENSIS S.A. et QUESTINA S.A., et de son poste de commissaire aux comptes Monsieur Bernard Pranzetti.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement aux postes d'administrateurs, Monsieur Pascal Hennuy demeurant professionnellement au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg et Monsieur François Differdange demeurant professionnellement au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, et de nommer la société KIONA HOLDING LTD, IBC No. 630.829, British Virgin Islands, Waterfront drive Wickham'S Cay, Road Town Tortola au poste de commissaire aux comptes.

Les mandats ainsi attribués courront jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2011.

3. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Pascal Hennuy demeurant professionnellement au 241, route de Longwy, L-1941 au poste d'administrateur-délégué.

Le mandat ainsi attribué courra jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2011.

4. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Maître Sgattoni Paolo demeurant professionnellement à IT-62014 Corridonia Via Umbria 26h à son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2011.

5. L'assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01113. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096486.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

---

**PRIMEROSE S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 27.549.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener  
*Le mandataire*

(096603.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

---

**VII ASIAN SECURITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 116.444.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VII ASIAN SECURITIES, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Luxembourg trade register, section B number 116.444, incorporated by deed dated on May 15, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Company»).

The meeting is composed by the sole member, SOF-VII ASIAN HOLDINGS I, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade register at section B under number 106.772, here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Change of the corporate objects, of the Company.

2.- Amendment of Article 3 of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions.

*First resolution*

The meeting resolves to change the corporate objects of the Company.

*Second resolution*

In view of the above, the meeting resolves to amend and restate the article three of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resort and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company may acquire by purchase, subscription, or in any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stocks, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VII ASIAN SECURITIES, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 116.444, constituée suivant acte reçu le 15 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»).

L'assemblée est composée de l'associé unique, la société à responsabilité limitée SOF-VII ASIAN HOLDINGS I, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 106.772 ici représentée par Rachel Uhl, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée, paraphée ne varietur.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1.- Changement de l'objet social de la Société.

2.- Modification de l'article 3 des statuts de la Société conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société.

#### Deuxième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par:

(i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et de développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiel, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers;

(ii) la prise de participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative; et

(iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente, échange ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y relatifs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, vol. 154S, fol. 84, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

J. Elvinger.

(095662.3/211/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

### **VII ASIAN SECURITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 116.444.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43548 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

J. Elvinger.

(095663.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

### **GSW-WOLFF-LUXEMBOURG AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 106.945.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Signature.

(096465.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

### **HULTET S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 88.374.

### **DISSOLUTION**

In the year two thousand six, on the first of September.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company HULTASTUGAN HOLDING AB, having its registered office at SE-360 30 Lammhult, Hultet, number 556705-1718,

duly represented by Mrs Martine Kapp, employee privée, residing professionally at Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire,

by virtue of a proxy given in SE-Lammhult, on August 28th, 2006, which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. That the company HULTET S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 88.374, with registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, was incorporated by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, on July 24th, 2002, published in the Recueil du Mémorial C n° 1408 of September 28th, 2002;

2. That the company's capital amounts to EUR 31,000.- divided into 1,000 shares of EUR 31.- each;

3. That the company HULTASTUGAN HOLDING AB has become sole owner of all the shares of the said company;
  4. That the company HULTASTUGAN HOLDING AB, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect;
  5. That the company HULTASTUGAN HOLDING AB, as liquidator of the company, also declares that:
    - it takes over all the assets of the company,
    - all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
    - it is responsible for any presently unknown liabilities of the company;
  6. That the company HULTASTUGAN HOLDING AB grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor;
  7. That the documents of the company will be kept during five years at the former registered office of the company.
- The appearing person presented to the notary the shareholders' register which has been cancelled by the undersigned notary.

The undersigned notary, who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille six, le premier septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La Société HULTASTUGAN HOLDING AB, avec siège social à SE-360.30 Lammhult, Hultet, numéro 556705-1718, ici représentée par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à SE-Lammhult le 28 août 2006, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la société anonyme HULTET S.A., R.C.S. Luxembourg B 88.374, ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 24 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 1408 du 28 septembre 2002;
2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 31.000,-, représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune;
3. Que la comparante, la société HULTASTUGAN HOLDING AB, est devenue le seul propriétaire de toutes les actions représentatives du capital de la société;
4. Que la comparante, la société HULTASTUGAN HOLDING AB, en sa qualité d'actionnaire unique de la société, déclare expressément procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat;
5. Que la comparante la société HULTASTUGAN HOLDING AB, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare:
  - qu'elle reprend tous les actifs réalisés de la société,
  - que tous les passifs de ladite société envers des tiers ont été entièrement payés ou dûment provisionnés,
  - qu'elle assume l'obligation de payer tout le passif éventuel de la société actuellement inconnu;
6. Que la comparante la société HULTASTUGAN HOLDING AB donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant le comparant a présenté au notaire instrumentant le registre des actionnaires qui a été annulé par le notaire.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, vol. 533, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 8 septembre 2006.

J. Gloden.

(096733.3/213/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

**SECALT S.A., SOCIETE D'ETUDES ET DE CONSTRUCTIONS D'APPAREILS DE LEVAGE  
ET DE TRACTION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Pulvermühl.  
R. C. Luxembourg B 4.179.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 4 mai 2006 à 10.30 heures*

*Ordre du jour*

6. Renouvellement du mandat de Réviseur d'Entreprise de PricewaterhouseCoopers.  
Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Sixième résolution*

Le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers est renouvelé pour l'exercice 2006.

D. Pradon  
*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00642. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096571.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

**SECALT S.A., SOCIETE D'ETUDES ET DE CONSTRUCTIONS D'APPAREILS DE LEVAGE  
ET DE TRACTION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Pulvermühl.  
R. C. Luxembourg B 4.179.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 4 mai 2006 à 10 heures 30*

*Ordre du jour:*

7. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pradon.  
Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Septième résolution*

Le mandat d'administrateur de M. Denis Pradon est renouvelé pour une période de 6 ans soit jusqu'en 2012.

D. Pradon  
*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00639. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096572.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

**VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.199.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 11 mai 2006 que:

- l'assemblée renomme Monsieur Leendert Jacobus Bevelander, résidant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;
- l'assemblée renomme Monsieur Donald Martin Dijkstal, résidant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;
- l'assemblée renomme Monsieur Frans Mahieu, résidant professionnellement à Hooge Steenweg, 29, NL-5200 HC's-Hertogenbosch, comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;
- l'assemblée renomme Monsieur Michiel Krauss, résidant professionnellement à Hooge Steenweg, 29, NL-5200 HC's-Hertogenbosch, comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;
- l'assemblée renomme ERNST & YOUNG S.A. comme auditeurs, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juillet 2006.

L.J. Bevelander / D.M. Dijkstal.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05202. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094299.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

**AXEL INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R. C. Luxembourg B 99.160.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 février 2004, acte publié au Mémorial C n° 368 du 3 avril 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Pour AXEL INVEST, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(096605.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

**HVB ALTERNATIVE PROGRAM INDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 83.748.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 2 mai 2006*

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Axel Gruber résidant professionnellement à 12 Arabellastrasse, D-81925 Munich, Pierre Delandmeter résidant professionnellement à 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg, Serge d'Orazio résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Paul Dart résidant professionnellement à 12, Schottenring, A-1010 Autriche et André Schmit résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg en tant qu'Administrateur pour une nouvelle année ainsi que Thomas W. Strauss résidant professionnellement à 12, Schottenring, A-1010 Vienne.

- De réélire KPMG AUDIT en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une nouvelle année.

Certifié conforme et sincère

Pour HVB ALTERNATIVE PROGRAM INDEX

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094300.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

**ROSCH BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.369.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096450.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

**LEAR T.D. - TECHNOLOGY DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 87.818.

La société à responsabilité limitée BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège mis à disposition de la société LEAR T.D. - TECHNOLOGY DEVELOPMENT, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096644.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

**HVB ALTERNATIVE PROGRAM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 58.241.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mai 2006*

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Axel Gruber résidant professionnellement à 12 Arabellastrasse, D-81925 Munich, Pierre Delandmeter résidant professionnellement à 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg, Serge d'Orazio résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Paul Dart résidant professionnellement à 12, Schottenring, A-1010 Vienne et André Schmit résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg en tant qu'Administrateur et KPMG AUDIT en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une nouvelle année ainsi que Thomas W. Strauss résidant professionnellement à 12, Schottenring, A-1010 Vienne.

Certifié conforme et sincère  
Pour HVB ALTERNATIVE PROGRAM  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094306.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

**BERGMANN A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
H. R. Luxemburg B 40.808.

**AUSZUG**

Aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrats vom 31. August 2006 geht hervor dass:

- der Verwaltungsrat beschließt den Sitz der Gesellschaft von 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg in 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, ab 1. Juli 2006, zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096796.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

**SOCIETE D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 75.632.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2006, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- Monsieur Claude Cahen, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, et Monsieur Walter Beller, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, ont démissionné de leur poste d'administrateur.

- Ils sont remplacés par Monsieur Andreas Hepperle, avec adresse professionnelle L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, et Mademoiselle Carole Cahen, avec adresse professionnelle L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

- Madame Jehan Marie Mullin, avec adresse professionnelle L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, est nommée administrateur.

- Monsieur Jean-Luc Gerard, avec adresse professionnelle L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, est nommé administrateur et administrateur-délégué.

- Monsieur Thierry Hellers, avec adresse professionnelle L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, est nommé commissaire aux comptes.

Tous ces mandats viendront donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(096645.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

**MAUI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 57.699.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Signature.

(096514.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

---

**MAUI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 57.699.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Signature.

(096518.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

---

**MAUI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 57.699.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Signature.

(096521.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

---

**GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 73.145.

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale de GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. (la «Société») tenue à Luxembourg en date du 28 février 2006 que:

- suite à la démission de M. Michel Akkermans, M. David Bonderman, M. Geoffrey Fink, M. John Ormerod, M Kurt Hellström, M. Johannes Fritz, M. Peter Kraljic, M. William S. Price et M. Dominique Vignon, et à la nomination de M. Olivier Piou et M. Michel Soublin, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit à compter du 2 juin 2006:

- M. Daniel Le Gal, demeurant au 24bis, place des Alpes, CH-1201 Genève, Suisse;
- M. Alex Mandl, demeurant au 2-4, place des Alpes, CH-1201 Genève, Suisse;
- M. Olivier Piou, demeurant au 6, rue de la Verrerie, F-92190 Meudon, France;
- M. Werner Koepf, demeurant au 33, Gerberstrasse, D-71522 Backnang, Allemagne;
- M. Michel Soublin, demeurant au 42, rue Saint Dominique, F-75007 Paris, France.

Ces personnes sont élues comme membres du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de 2008;

- suite à la démission de M. Alex Mandl de ses fonctions de délégué à la gestion journalière, la gestion journalière de la Société est confiée à compter du 2 juin 2006 à M. Frans Spargaaren, demeurant au 2-4, place des Alpes, CH-1201 Genève, Suisse, avec tout pouvoir d'engager la Société en ce qui concerne cette gestion journalière pour des transactions jusqu'à un montant de 10.000.000,- EUR.

Cette personne est nommée délégué à la gestion journalière de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour GEMPLUS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096990.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

---

**ANTICIP CONSULT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St André.

R. C. Luxembourg B 115.555.

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ANTICIP CONSULT LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, R.C.S. Luxembourg section B numéro 155.555, constituée suivant acte reçu le 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1244 du 28 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*1.- Confirmation du transfert du siège social de Pétange à Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006.2.- Modification afférente de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

«Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé de confirmer le transfert du siège social, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2006, de Pétange à Luxembourg, à l'adresse suivante: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

«Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 21, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(096906.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

**ANTICIP CONSULT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St André.

R. C. Luxembourg B 115.555.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43623 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(096907.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.